

La Bussière soigne son désert médical

La commune vient d'inaugurer l'extension de sa Maison de soins doublée de l'installation d'un cabinet de télé-médecine.

■ Petite commune de moins de 1.000 habitants, La Bussière n'en reste pas moins très dynamique en terme de lutte contre la désertification médicale en milieu rural.

Et ce depuis 2008 où le maire fraîchement élu, Alain Bertrand, décide de prendre le taureau par les cornes avec pour objectif prioritaire la création d'une maison de soins au



Alain Bertrand se bat depuis 2008 pour son projet médical

cœur du village.

Il a alors sonné à toutes les portes, aussi bien celle des médecins que celles des financeurs potentiels. Une première étape synonyme de parcours du combattant qui trouvera finalement les soutiens nécessaires, notamment auprès du conseil général et de son vice-président à l'époque, Jean-Noël Cardoux, puis du sénateur Jean-Pierre Sueur.

En septembre 2012, la



Le Docteur Bidaut (manteau bleu) explique aux élus le fonctionnement de la consultation via internet. (PHOTOS : H.LRD)

première structure avec quatre cabinets ouvrira ses portes, accueillant dans un premier temps une infirmière et un podologue.

Le maire veut ensuite aller plus loin mais peine à recruter un médecin. Il se penche alors sur la télé-médecine, encouragé dans

sa démarche par l'arrivée (à mi-temps) d'un cardiologue en 2017.

Avec un kiné (deux matinées par semaine) et un ostéo (une matinée par semaine), la Maison de soins se portait donc plutôt bien, mais Alain Bertrand ne perd pas espoir de finaliser son projet de télé-mé-

decine.

Une convention avec la Maison de santé de Gien

Un projet qui va véritablement prendre corps en 2018 grâce à la signature d'une convention avec les médecins et infirmières de la Maison de santé de Gien (MSP), et plus particulièrement avec le Docteur Pierre Bidaut. Et après avoir obtenu l'autorisation d'ouverture d'un cabinet de téléconsultations par l'ARS (Agence régionale de santé), les événements se précipitent, la Maison de soins est agrandie et le service de télé-médecine ouvre en juin 2019.

Un bel accouchement même s'il s'est fait un peu douleur (voir encadré). Et

un démarrage en douceur (24 consultations seulement à ce jour), le Dr Bidaut précisant que « l'on est dans une démarche expérimental, on a levé les obstacles techniques et on va pouvoir monter en puissance ». Voilà qui méritait bien en tout cas une double inauguration, avant que le premier magistrat ne tire sa révérence, après les municipales.

L'occasion pour les personnalités présentes, notamment les sénateurs Cardoux et Saury, le président du conseil départemental Marc Gaudet, et la vice-présidente de la Région Anne Leclercq, de lui tirer un coup de chapeau... bien mérité !

HERVÉ LE ROUX DUPEYRON

Télémédecine à 2 vitesses ?

Dans son intervention, Alain Bertrand n'a pas caché sa déception à propos l'accord passé avec l'ARS concernant l'ouverture d'un cabinet de téléconsultations. « Il ne répond que partiellement à notre demande et au modèle que nous défendions. Nous aurions aimé ouvrir un cabinet avec la présence permanente d'une infirmière offrant une plus grande amplitude d'accès, avec des médecins adhérents à une plateforme, comme c'est autorisé sur l'agglomération montargoise ».

C'est donc avec les médecins giennois (pourtant déjà surbookés) qu'il a passé un accord, alors que les cabinets de télé-médecine du Montargois (comme à Châtillon-Coligny ou Nogent) sont passés par la plateforme Healphi, bénéficiant d'une infirmière à plein-temps. Selon Alain Bertrand, son dossier serait arrivé trop tôt à l'ARS « et il n'y avait pas de codification d'actes pour les infirmières ». Et peut-être aussi qu'il n'a pas eu le poids du député de Montargis (et ancien cardiologue), Jean-Pierre Door ?

Toujours est-il que le dossier de La Bussière n'est pas figé, le maire tout comme les médecins giennois espérant bien le voir évoluer. « C'est expérimental », répète le Dr Bidaut qui compte bien voir ce nouveau service se renforcer à l'avenir.



La Maison de soins s'est dotée d'un nouveau bâtiment.